



Lith. A-J. Lavoisier, Paris.

MOINE DE CITEAUX. § MONACO CISTERCIENSE.

CISTERCIENS

(N° 60)

L'Ordre de Cîteaux est une branche de celui de Saint-Benoît. Il a eu pour fondateur saint Robert, abbé de Molesme. En l'an 1098, il se retira avec une vingtaine de ses religieux dans un lieu appelé Cîteaux, ou en latin *Cistercium*, à quatre ou cinq lieues de Dijon, au diocèse de Châlon-sur-Saône. Robert ne put vivre longtemps en paix dans ce nouveau monastère, et revint à Molesme. Saint Albéric, qui lui succéda, ne parvint pas à réunir beaucoup de disciples. Mais, sous saint Étienne, successeur du précédent, saint Bernard conduisit à Cîteaux, trente de ses compagnons, en 1115. Le nombre s'en accrut tellement qu'on se vit forcé de bâtir de nouveaux monastères. On érigea alors ceux de la Ferté, de Pontigny, de Clairvaux, et de Morimont. Ce sont les quatre maisons principales qui se groupent autour de leur chef d'ordre Cîteaux. Par la suite, il se forma un très-grand nombre d'autres monastères, et les religieux prirent le nom de Bernardins, à cause de saint Bernard, qui avait si puissamment développé l'œuvre de saint Robert.

En 1119, le pape Calixte II approuva cette Congrégation, qui était en France, avant la révolution de 1789, dans un grand état de prospérité. Dans la suite des siècles, l'Ordre de Cîteaux a conquis des prérogatives considérables. L'abbé de Cîteaux était conseiller du parlement de Dijon ; il siégeait dans les États de la province, au même rang que les évêques, et avait la préséance sur tous les autres abbés, généraux d'Ordres.

Si cet Ordre était une ramification de celui de Saint-Benoît, il devint lui-même, à son tour, la tige d'autres Congrégations, telles que celles des Feuillants, des Récollets, des Trappistes, etc.

